

Sujet : [INTERNET] problème dépôt contribution EP la Jarrie Audouin

De : BIDAULT Herve <herve.bidault@ofb.gouv.fr>

Date : 26/10/2023 12:03

Pour : "BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT" <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour Mme BEGUE,

Après plusieurs tentatives hier soir, le site du registre numérique de l'enquête publique de La Jarrie Audouin n'a pas pu accepter ma contribution .

Du coup je l'ai envoyée sur la boîte mail du registre mais un peu après minuit et j'ai reçu ce matin un mail me disant que ma contribution n'a pas pu être prise en compte.

Je me permet de vous l'envoyer afin de l'enregistrer dans le dossier et/ou de l'envoyer à Mr Morrisset commissaire enquêteur si c'est possible .

Je vous remercie pour votre aide,

Cordialement,

Mr Bidault

BIDAULT Herve

Technicien de recherche

Responsable des Captures Ongulés RBI Chizé

Service Espèces Exploitées

Direction de la Recherche et de l'Appui Scientifique

herve.bidault@ofb.gouv.fr

06 20 78 59 75

05 49 09 74 12



Tous engagés
pour la biodiversité

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage forment l'Office français de la biodiversité.

— Pièces jointes : —

Courrier Hervé Monsieur Le Commissaire Enqueteur.docx	23,8 Ko
Doc 1 projet RWE 2 lettre d'info mensongère.pdf	4,3 Mo
doc 2 lettre projet 2021 et doc 3 cimetièrre eolien.pdf	2,7 Mo

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Je vous interpelle en tant que citoyen et élu au conseil municipal de St Pierre de L'Isle.

Ce projet de 2 éoliennes de 200m de haut (E1 et E2) sur la commune de La Jarrie-Audouin, dénommé « Parc éolien de Morgat » soumis à enquête publique n'est rien d'autre qu'un réplica du projet « Parc éolien de la Jarrie-Audouin » soumis à enquête publique en mars 2021 dans le cadre d'un projet global de 9 éoliennes.

Cette seconde tentative de la société RWE pour faire accepter 2 éoliennes de 200m de haut alors que les 2 de 180m ont été refusées par la population, le commissaire enquêteur et le préfet deux ans auparavant est incompréhensible pour la population qui avait rejeté ce projet en masse.

Consciente de ce rejet par la population concernant ce projet global de 9 éoliennes, la société RWE a édité une lettre d'information « enquête publique » de septembre 2023 (Doc 1) dans laquelle il est mentionné dès le début de la première page « **Ce projet a connu de nombreux rebondissements, et nous sommes heureux de vous présenter aujourd'hui dans une version réduite à deux éoliennes portés par notre société seule** » puis à nouveau dans la page 3 relative à l'étude paysagère « **la réduction de 9 à 2 du nombre d'éoliennes par rapport au précédent projet doit permettre de mieux prendre en compte les souhaits émis lors de la concertation** ».

La distribution de cette lettre dans les boîtes aux lettres ainsi que le porte à porte effectué par les représentants de RWE qui ont distillé ce message auprès de tous les habitants et peut être même auprès de vous est tout simplement inadmissible et ce comportement malhonnête et abjecte !

En effet cela incite volontairement la population à croire que le projet global de 9 éoliennes n'existe plus et qu'il n'y en aura que deux d'implantées sur la commune.

Or, les recours contre l'arrêté du préfet, déposés les 18 et 21 décembre 2021 auprès de la CAA de Bordeaux par les deux sociétés RWE et VOLKSWIND ne sont toujours pas jugés.

Rien ne peut donc affirmer que les 9 éoliennes ne se feront pas !

De plus nous savons que la société Volkswind a relancé fin 2022 /début 2023 des études naturalistes et acoustiques en installant un nouveau mât de mesure que tout le monde peut voir, ainsi que des enregistreurs dans les maisons autour du projet.

De surcroît, j'ai personnellement interrogé Mr Bacquet, de la société RWE et chef de ce « projet éolien de Morgat » sur ce sujet, et sa réponse est assez claire il me semble :

« Bonjour Mr Bacquet,

Je m'apprête à déposer ma contribution mais je voulais avoir la confirmation, comme vous l'avez indiqué dans la lettre d'information que vous avez distribué, que le projet de 9 éoliennes (Volkswind 7 +RWE 2) est désormais réduit à 2 éoliennes RWE uniquement .

Pouvez-vous me le confirmer ?

Cordialement,

Mr Bidault

Bonjour,

Oui c'est bien cela,

Pour le projet de Volkswind à 7 éoliennes, il a bien été refusé mais il est quand même en recours à la cour d'appel de Bordeaux.

Merci pour votre contribution, Cordialement

Gauthier BACQUET

Ingénieur chef de projet éolien terrestre sud-ouest

M : +33 [6] 72 56 68 81

E : gauthier.bacquet@rwe.com

Le résultat est clair, absolument rien ne peut laisser penser que la société VOLKSWIND abandonne son projet de 7 éoliennes et qu'il n'y aura que les 2 éoliennes RWE.

Par conséquent, ce « projet éolien de Morgat » s'inscrit bien dans le projet initial de 9 éoliennes sur La Jarrie Audouin.

De fait, la totalité des griefs reprochés au premier projet soumis à l'enquête publique de 2021 sont imputables à ce projet éolien de Morgat soumis à l'enquête publique en cours.

Vous trouverez donc ci-après, Monsieur le commissaire enquêteur, ma contribution de 2021 remise à jour et dont les arguments sont toujours valables.

Nous avons la possibilité de nous exprimer sur ce projet de 2 des 9 éoliennes prévues sur la commune de La Jarrie Audouin durant l'enquête publique du 20 septembre au 25 Octobre 2023. Je regrette qu'il y ait seulement 6 demi-journées en votre présence, de 9h à 12h ou de 14h à 17h, heures auxquelles les gens travaillent habituellement, et sans aucune permanence le samedi.

La principale source d'information du public est le document élaboré par les promoteurs RWE et Volkswind (doc N°2) présentant le projet et informant la tenue de l'enquête publique (obligation réglementaire, article 6 de l'arrêté N°18-1894).

Ce document destiné aux élus pour les aider dans leurs délibérations a dû être réclamé à plusieurs reprises auprès des promoteurs par les Maires des Communes riveraines afin qu'ils puissent les distribuer dans les temps à la population.

J'attire votre attention toute particulière, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, sur ce document qui je vous le rappelle est certainement le premier, voir le seul que la grande majorité des citoyens ont eu la possibilité d'avoir entre les mains et avec lequel ils se font leur opinion du fait de l'absence de disponibilité pour vous rencontrer, de l'impossibilité de participer à des réunions d'informations et des nombreuses "zones blanches internet".

En effet, ce document mentionne bien l'ouverture de l'enquête publique, mais à aucun moment il ne donne l'adresse mail du registre numérique, ni les dates auxquelles est présent le Commissaire Enquêteur, pas plus que les horaires d'ouverture de la mairie de La Jarrie Audouin.

Je trouve personnellement que cela n'incite pas les citoyens à participer. Mais surtout, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, ce document donne l'impression que tout est parfait, que tout a été fait dans les règles, qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir et que l'on peut leur faire confiance.

Malheureusement, je pense que ce document est à la limite de la légalité tellement de mensonges y sont relevés :

- il insiste sur "les trois années d'études et de dialogue territoriale, ainsi que sur la qualité des échanges et de l'implication des riverains". Or je vous confirme que les habitants des Communes riveraines n'ont JAMAIS été invités aux ateliers de concertation, ni consultés, ni concertés durant la

phase d'élaboration du projet et c'est pourquoi les habitants de St Pierre de l'Isle et de St Martial de Loulay sont stupéfaits de découvrir un projet de 9 éoliennes de 180 mètres(200m pour le nouveau projet 2023) aux portes de leurs habitations et qu'ils sont révoltés que leur soit imposé les nuisances de ces machines par des promoteurs qui ont suivi la volonté de quelques habitants et de quelques élus de La Jarrie Audouin favorables au projet afin préserver leur cadre visuel en les installant en limite de commune voisine. En tant qu' élu, il me semble que nous sommes les garants du "bien vivre ensemble" dans nos territoires. Or sur ce point précis, créer volontairement des nuisances et les imposer aux voisins sans les concerter, ne me paraît pas correspondre à cette recommandation.

- Dans l'étude paysagère, il est affirmé que" les éoliennes s'inscrivent ainsi de manière cohérente dans le paysage, garantissant un impact limité". Monsieur, ces 9 éoliennes à l'ouest de St Pierre de l'Isle, s'ajoutent aux 6 de Coivert au Nord, aux 5 de la Croix Comtesse et aux 7 de Vergné au Nord Ouest, aux 7 de Courant à l'Ouest, aux 6 des Essouverts au Sud Ouest, aux 8 d'Antezant/la Chapelle Bâton au Sud, aux 4 de St Pardoult au Sud Est, ainsi qu'aux 11 des Eglises d'Argenteuil et aux 6 de Cherbonnières à l'Est, soit 69 éoliennes dans un rayon inférieur à 10 kms réparties dans un angle de 260 °, ce qui laisse un **espace de respiration visuelle** d'à peine 100 °. Ce **sentiment d'encerclement** et **cette sensation de saturation visuelle** seraient amplifiés par les 227 éoliennes présentes et à venir sur le territoire de la CDC des Vals de Saintonge. De plus, 9 éoliennes de 180(voir200)mètres de haut localisées sur un territoire situé à une altitude moyenne d'environ 60 mètres, **l'impact visuel et les espaces de co-visibilités** seraient catastrophiques pour nos monuments historiques (nos églises et nos châteaux), mais aussi et surtout pour l'Eglise St Pierre d'Aulnay (altitude moyenne 70 mètres) classé au patrimoine mondiale de L'UNESCO, les chemins de St Jacques de Compostelle, ainsi que l'Abbaye Royale de St Jean d'Angély (altitude moyenne 70 m).

- Concernant l'impact touristique, absence totale d'étude d'impact réalisée, probablement parce que les promoteurs ne connaissant pas la Région imaginent qu'il n'existe pas, alors que la Charente Maritime est un département à forte fréquentation touristique. Comme évoqué précédemment, notre territoire est traversé par les chemins de St Jacques de Compostelle, parsemé de Châteaux du 13ème au 17ème siècles, d'églises Romanes typiques, et surtout de 2 édifices classés au Patrimoine mondiale de l'UNESCO (église de St Pierre d'Aulnay de Saintonge et Abbaye Royale de St Jean d'Angély). Tous ces monuments sont intégrés dans un environnement rurale paisible et dans des zones naturelles d'importance communautaire, comme La Vallée de La Boutonne. C'est exactement ce que viennent chercher les adeptes du tourisme rural qui fuient les villes et les zones touristiques ultra fréquentées pour se détendre, en parcourant nos nombreux chemins et circuits de randonnée. Nul doute que cet attrait pour notre territoire ne sera plus le même lorsqu'il sera transformé en zone industrielle dédiée à l'éolien.

- Concernant l'étude acoustique, je ne suis pas spécialiste, mais une seule campagne de mesure a été effectuée et sur un mois seulement, du 4 juin au 5 juillet 2018 (qu'en est-il du reste de l'année ?), ce qui paraît bien léger, d'autant que les éoliennes prévues (180 m à 200m de haut) sont à moins de 800 m des premières habitations et que le diagnostique conclut à des risques de dépassement des seuils réglementaires de jour comme de nuit. De plus, l'ARS dans son avis, précise que "les populations habituées actuellement à des niveaux résiduels très bas, devront s'accommoder d'une hausse importante de celui-ci durant toute l'année pouvant conduire à des effets indirects sur leur santé". Ces effets sont recensés par Madame Sioux BERGER (Fédération Environnement Durable) qui a été

auditionnée le 22/02/2021 par l'ANSES sur "l'imputabilité des éoliennes sur la santé animale et humaine", car de plus en plus de plaintes sont portées à l'encontre de ces aérogénérateurs. On commence à identifier les effets néfastes sur les animaux domestiques, mais quid de la faune sauvage qui n'est pas "suivie" et qui en pâtit obligatoirement.

- D'un point de vue environnemental, il y a effectivement beaucoup de vert dans ce document, mais aucune information concernant le cycle d'une éolienne, de sa fabrication à son recyclage qui aujourd'hui est impossible et qui n'a de vert que l'environnement dans lequel elle est implantée. Quid du socle (300 tonnes de ferrailage + 1500 tonnes de béton) enterré à 4 m de profondeur et recouvert de terre ? Et surtout, quid des pâles (75 m de long pour 20 tonnes), composées essentiellement de carbone et de matériaux composites qu'on ne sait pas recycler et dont la seule solution aujourd'hui est l'enfouissement (doc 3).

Mais si au moins cela avait une incidence positive sur la période de réchauffement climatique que nous traversons, au contraire, l'énergie éolienne étant intermittente, plus nous en développerons, plus nous serons obligés d'avoir recours, comme le font déjà les allemands, à des sources d'énergies de substitution pilotables et d'origine fossile (centrales thermiques à gaz, fioul ou pire charbon !) qui feraient exploser notre bilan carbone et aurait un impact catastrophique sur le réchauffement climatique.

Où est le bénéfice écologique dans ce mode de production ?

-Toujours dans ce document, l'étude écologique sur l'avifaune nous confirme "le choix d'une implantation des éoliennes peu étalées en milieu agricole ouvert (éloigné des haies et boisement), limitera l'atteinte potentielle sur l'avifaune".

Comment est-il possible de mentionner cela, alors que la zone composée de milieux agricoles ouverts se situe à l'Ouest de la Commune et que toutes les éoliennes sont implantées à l'Est, dans l'unique zone bocagère humide de la commune, la plus riche en termes de biodiversité. De plus, 8 d'entre elles, se situent à moins de 100 m des lisières (haies et bosquets) dont 3 (E2 E3 E8) à 50 m seulement de la canopée ! . Quel est leur définition de "éloignées de haies et boisements" ?

Ce qui est encore plus reprochable puisque dans l'étude écologique consacrée aux Chiroptères, il est précisé que "9 espèces de Chiroptères ont été identifiées, principalement au niveau des lisières de boisements et des haies bocagères qui sont les principales zones d'activité Chiroptérologique" et de rajouter "l'implantation finale du parc permet un éloignement maximal des éléments bocagers (haies et boisements) lieux de chasse importants pour les Chiroptères".

Si je comprends bien, les zones sensibles les plus à risque en termes de collisions et/ou de barotraumatismes pour l'avifaune et les Chiroptères sont bien identifiées mais les éoliennes sont quand même implantées entre 50 et 100 m de ces lieux alors qu'Eurobats préconise une distance minimale de 200 m. De plus ces éoliennes sont dotées de pales de 75m soit un diamètre moyen de rotor de 150m ce qui va totalement à l'encontre de la note de la SFEPM de 2020 sur l'impact des éoliennes à grand rotor (sup à 90m) sur les populations de Chiroptères .

Pour information, l'ADEME dans un rapport de 2017 estimait à 276 000 chauves-souris tuées par l'éolien en France en 2015 avec un parc de 6000 machines en fonctionnement, il y en a 9000 aujourd'hui et 18000 sont prévues pour 2030 alors que sur les 15 dernières années(correspondant au développement intensif de l'éolien) la population des chiroptères a chuté de 43%, la France étant la principale zone d'hivernage de l'ensemble des populations Européennes.

Certes, le promoteur, comme l'a indiqué la Mrae, mettra en place un suivi de la mortalité dès l'installation du parc.

Ne serait-il pas plus judicieux d'éviter les zones sensibles avant l'implantation que de compter les morts après !

Sachant qu'aucune mesure compensatoire ne peut remplacer la mort de dizaines d'espèces (oiseaux et Chiroptères) toutes protégées (dont la destruction ou la perturbation intentionnelle est un délit !) et dont les populations sont menacées, en déclin, voir en risque d'extinction pour certaines !

- Et puis surtout, Monsieur le Commissaire Enquêteur, il n'y a aucune trace d'une étude d'impact concernant la GALLASELLE (*Gasaellus Heily*, doc 4), ce petit crustacé faisant partie de la Stygo-faune, vivant uniquement dans les eaux souterraines du centre ouest de la France. C'est donc une espèce endémique, à haute valeur patrimoniale, classée "vulnérable" sur la liste rouge nationale (UICN-MNHN, 2012) et pour laquelle la Région Poitou-Charentes a une responsabilité forte et un devoir d'action. Elle a notamment été retenue comme "espèce prioritaire" par le Conseil National Scientifique en charge des grandes orientations régionales de la SCAP (Stratégie nationale de Création d'Aires Protégées) dans la circulaire du MEEDM du 13 août 2010 (chapitre Poitou-Charentes, volet II Géodiversité, page 259).

Afin de pouvoir mettre en œuvre la déclinaison régionale de la SCAP, la DREAL Poitou-Charentes a chargé l'association Poitou-Charentes Nature de réfléchir à un plan de protection et de sauvegarde de l'espèce. Dans cet objectif, un séminaire national "Gallaselles", s'est tenu à l'Université de Poitiers le 20 septembre 2012 où il a été souligné le besoin critique d'études complémentaires pour mieux cerner la répartition et les menaces qui pèsent sur cette espèce, mais aussi la nécessité de prendre en compte la dimension habitat et faune associées avant de pouvoir engager la mise en place de mesures de protections fortes, concrètes, et pérennes.

Ainsi, le "programme Gallaselles" soutenu financièrement par la DREAL Poitou-Charentes depuis 2012 et coordonné par Poitou-Charentes Nature a été soutenu dans sa phase opérationnelle (juillet 2013 - juillet 2015) par la fondation LISA Biodiversité, l'agence de l'eau Adour-Garonne, et la Région Poitou-Charentes. Ce programme a permis en Charente Maritime de découvrir ce crustacé dans seulement 8 sites dont 2 dans la proximité de la ZIP, à la "Fontaine des Veuves" commune de Saint Pierre de l'Isle et la "Fontaine au Roi", commune de La Jarrie Audouin.

Autant d'énergie, de recherche et de financement public dédié à la connaissance de cette espèce endémique du centre ouest dont on ne lui connaît qu'un lointain cousin génétique recensé en Amérique du Nord et expliqué par les scientifiques. En effet, ce crustacé semblable d'Amérique du Nord serait en fait issu d'un même noyau de population présent dans notre région avant la séparation des continents (environ - 160 millions d'années) qui les auraient isolés par la suite. Ce qui induit que cette espèce, une des plus ancienne de notre continent à avoir survécu pendant 160 millions d'années à tous les bouleversements écologiques et climatiques qu'à connu notre planète, risquerait d'être fortement impactée voir de disparaître par la construction de 2 éoliennes (E5 et E6), à 350 m seulement de "La Fontaine au Roi" et les éoliennes E1 et E2 qui sont de part et d'autres du bassin versant du Roi .

Comment, Monsieur le Commissaire Enquêteur, un bureau d'études un tant soit peu sérieux, peu "oublier" une espèce à enjeux comme celle-ci et par conséquent l'étude d'impacts qui l'accompagne.

C'est l'argument de plus qui s'ajoute à tous ceux que je viens de vous démontrer et qui prouve à quel point l'étude environnementale dans son ensemble est **incomplète, survolée, et mensongère** (je ne vois pas d'autres termes) pour certains de ses aspects.

L'association naturaliste « Nature Environnement 17 » avait également constaté et relevé lors de l'enquête publique de 2021 de nombreux manquements et « oublis » dans l'étude naturaliste et environnementale des pétitionnaires concernant les oiseaux, les chiroptères et la Galaselle (doc 5).

En résumé, Monsieur le Commissaire Enquêteur, vous constaterez que :

- malgré la propagande trompeuse via les documents mensongers distribués par les promoteurs,
- malgré tous les manquements de l'étude environnementale,

la population concernée **rejette en bloc ce projet éolien** et se mobilise massivement par le biais des très nombreuses contributions négatives (au moins 250) auxquelles s'ajoutent les pétitions (près de 300 signatures pour l'instant), les articles de presse, les interviews sur les ondes radio ainsi que lors du rassemblement devant la mairie de La Jarrie Audouin le 25 Octobre 2023 après-midi qui a réuni 50 à 60 personnes qui ont manifesté pacifiquement et avec lesquels vous avez pu échanger .

Monsieur le Commissaire Enquêteur, les citoyens ne veulent pas de ce projet de 9 éoliennes (2 RWE et 7 Volkswind) à La Jarrie Audouin, et ils l'ont exprimé démocratiquement durant l'enquête publique.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir prendre en compte ce choix démocratique de la population, d'en informer Monsieur le Préfet et de lui formuler un **AVIS DEFAVORABLE** à ce projet.

Cordialement,
Hervé Bidault

L'ABOUTISSEMENT D'UN PROJET MÛREMENT ÉTUDIÉ ET RÉALISÉ EN CO-DÉVELOPPEMENT

Initié en 2017, le projet de parc éolien de La Jarrie-Audouin est le fruit d'importantes études et l'aboutissement d'une démarche de concertation avec les élus et riverains. RWE et Volkswind ont fait le choix de s'associer afin de porter un projet éolien unique et cohérent. Les études et la démarche de concertation engagée avec les habitants ont ainsi été mises en commun, et ce travail de co-développement a permis de déposer un solide dossier de demande d'autorisation environnementale auprès des services de la Préfecture de Charente-Maritime en décembre 2019.

Avec 9 éoliennes, le projet éolien inscrit pleinement La Jarrie-Audouin dans la dynamique nationale de transition énergétique, puisque le parc produira près de 100 GWh par an, soit la consommation en électricité de plus de 30 000 foyers.

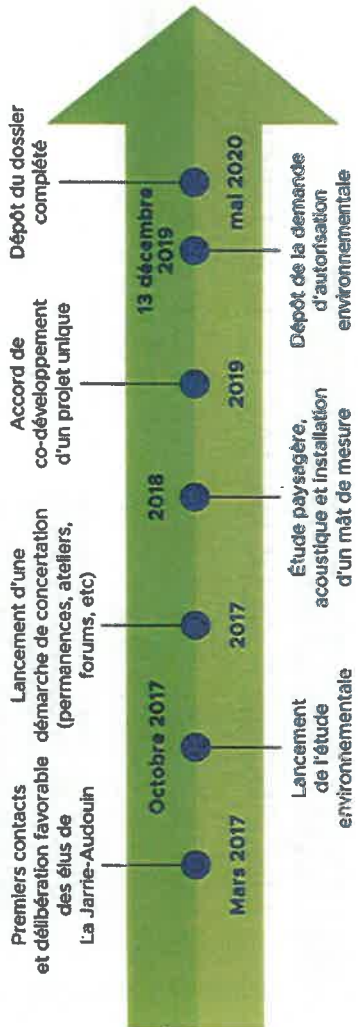
RWE RENOUVELABLES FRANCE

Issu de sa fusion avec Nordex Développement, acteur historique du développement éolien depuis 2001, RWE est aujourd'hui l'un des principaux développeurs de projets d'énergies renouvelables en France. Nous disposons de plus d'1 GW de projets éolien développés et de 71 parcs installés. RWE conçoit des projets de parcs éoliens et solaires en partenariat avec les élus, les riverains, les associations locales et les administrations. Du lancement du projet jusqu'à son démantèlement ou le renouvellement de son installation, nous portons une attention particulière à la qualité de nos réalisations en vous associant très tôt au projet dont la concertation est, sans conteste, la clé de la réussite.

VOLKSWIND FRANCE

Depuis 25 ans, Volkswind est un expert pour les nombreuses prestations des étapes du développement éolien, allant du choix des sites jusqu'à leur exploitation, en passant par l'élaboration des études nécessaires aux demandes d'autorisation et au financement des parcs éoliens. Volkswind est donc l'unique interlocuteur tout au long du développement d'un projet éolien. Aujourd'hui, le groupe Volkswind a construit plus de 800 MW dans le monde, dont 340 MW en Allemagne et en France, ses marchés clés.

HISTORIQUE DU PROJET



Paul Zunino
RWE France



Benjamin Grange
Volkswind France

LE MOT DES DÉVELOPPEURS

"Valoriser les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergies renouvelables", c'est l'un des objectifs de la Région Nouvelle-Aquitaine. Dans ce programme, l'éolien a tout sa place puisqu'il est prévu de doubler la puissance éolienne installée entre 2020 et 2030 pour atteindre 4 500 MW. C'est dans ce contexte que s'inscrit notre projet.

Après bientôt trois années d'études et de dialogue territorial, ce projet éolien est aujourd'hui finalisé et nous sommes fiers de vous le présenter. Dès le début, nous avons cherché à associer les habitants et élus à l'élaboration d'un projet concerté, cohérent et adapté aux sensibilités locales. Nous avons été très satisfaits de la qualité des échanges et de l'implication des riverains qui ont permis d'enrichir ce projet.

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui se sont investies lors des ateliers participatifs pour co-construire ce projet au service de la transition énergétique.

1 - Rapports d'objectifs du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Nouvelle-Aquitaine, adopté en décembre 2019.

Jacky Raud
Maire de La Jarrie-Audouin

à l'initiative de la Jarrie-Audouin



LE MOT DU MAIRE

En 2017, le Conseil de notre commune a donné son accord pour être associé au projet éolien mis à l'étude. Une décision prise en conscience, en responsabilité et en cohérence.

- En conscience, d'abord, car l'éolien est déjà présent dans notre Département et connu des habitants. Nous savons ce que peut apporter un parc éolien à la vitalité d'une commune, mais également ce que représente une éolienne dans notre environnement.

- En responsabilité, ensuite, concernant la possibilité de contribuer aux objectifs nationaux de la transition énergétique.

- En cohérence, enfin, puisque notre commune agit déjà, à son échelle mais depuis longtemps, en faveur de l'environnement.

L'exigence de concertation souhaitée par les élus a été relevée par les porteurs du projet, puisque les habitants intéressés ont pu suivre le développement du projet, et que RWE / Nordex et Volkswind ont régulièrement répondu aux questions, que nous avions. Le projet est aujourd'hui finalisé et il vous appartient à votre tour de vous prononcer, en conscience et en responsabilité, durant l'enquête publique. Nous espérons que vous serez nombreux à y participer !



98 GWh de production minimale
électricité annuelle, soit la consommation de plus de 30 000 foyers, chauffage compris

180 m de hauteur (diamètre du rotor : 149 m)

51,3 MW de puissance totale installée

9 éoliennes

LE RÉSULTAT DES ÉTUDES :

UN PROJET AUX IMPACTS MAÎTRISÉS



L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

Situé dans un paysage de culture et de prairies entrecoupées par des haies et des boisements, le projet éolien de La Jarrrie-Audouin a fait l'objet d'une attention particulière pour permettre une bonne intégration paysagère. La disposition en double lignes des 9 éoliennes limite l'étalé-

ment du parc et l'effet de barrière visuelle. Les éoliennes s'inscrivent ainsi de manière cohérente dans le paysage, garantissant un impact limité.

Les paysagistes (Agence B) précisent que « les vastes étendues de plaines ouvertes et le relief doux du secteur, sont des points favorables à l'implantation d'éoliennes, celles-ci ne créent donc pas de risque de conflits d'échelles et de sentiments d'écrasement ». Par ailleurs, des plantations seront réalisées pour masquer certaines vues sur les éoliennes (voir page 9).



L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

Les mesures acoustiques ont été réalisées par le bureau d'étude SIXENSE au niveau des habitations les plus proches de la zone d'implantation via l'installation de sonomètres. Ces mesures permettent d'obtenir des informations sur les caractéristiques du vent local et sur les niveaux sonores ambiants en prenant en compte le jour et la nuit. À l'aide d'un logiciel spécialisé, le bureau d'étude simule les émergences éventuelles apportées lors du fonctionnement des éoliennes.

Suite aux modélisations réalisées, un plan de bridage a été inclus dans le dossier, principalement la nuit et le matin, afin de

limiter la puissance sonore des éoliennes et de respecter la réglementation en toute circonstance.



L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE

L'AVIFAUNE

Les écologues du bureau d'étude Envol Environnement ont mené des études spécifiques concernant la biodiversité sur un cycle biologique complet afin de recenser l'ensemble des espèces présentes sur la zone de projet selon les périodes de l'année : migration prénuptiale et postnuptiale, nidification, reproduction et hivernale. Une attention particulière a été portée aux oiseaux : sur les 20 sorties réalisées par le bureau d'étude, entre 41 et 72 espèces ont été identifiées sur ces différentes périodes.

Envol Environnement indique que les rapaces et les laridés apparaissent comme les espèces les plus sensibles au risque de collision. Le choix d'une implantation des éoliennes peu étalée, en milieu agricole ouvert (éloignée des haies et boisements), limitera l'atteinte potentielle sur l'avifaune. Selon le bureau d'étude, « l'impact résiduel après [mise en place des] mesures [incluses au dossier] est négligeable ».

De plus, le calendrier des travaux sera adapté afin d'éviter les impacts sur l'avifaune nicheuse et lors de la période de reproduction.

LES CHIROPTÈRES

Les chauves-souris font l'objet d'une étude approfondie de nuit via des écoutes au sol et en altitude. Au cours des six sorties réalisées par le bureau d'étude, neuf espèces de chiroptères ont été identifiées, principalement au niveau des lisières de boisements

et des haies bocagères qui sont les principales zones d'activité chiroptérologique. L'implantation finale du parc permet un éloignement maximal des éléments bocagers (haies et boisements), lieu de déplacement et de chasse important pour les chiroptères.

Enfin, les éoliennes seront bridées à certaines périodes de l'année et sous certaines conditions météorologiques propices à l'activité des chauves-souris.



LA FLORE

Parmi les 184 espèces recensées autour de la zone de projet, seules deux possèdent un statut de conservation et de protection. Le bureau d'étude précise que le projet éolien de La Jarrrie-Audouin n'engendre pas « d'impacts notables et significatifs sur la flore » car les aménagements prévus se situent principalement sur des parcelles de grandes cultures où aucune zone humide n'a été identifiée.

Durant le chantier, les voies d'accès seront balisées pour permettre la préservation de la flore le long des chemins.

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Depuis le lancement du projet en 2017, une démarche d'information et de concertation volontaire a été menée avec celles et ceux qui le souhaitent afin de développer un projet cohérent et répondant aux attentes du territoire. Suite à une étude des perceptions locales de l'éolien menée en 2018 pour mieux comprendre les préoccupations locales, de nombreux événements ont ainsi été proposés pour informer et permettre aux habitants de partager leurs réflexions, dans le but de construire progressivement le projet de parc éolien de La Jarrrie-Audouin.

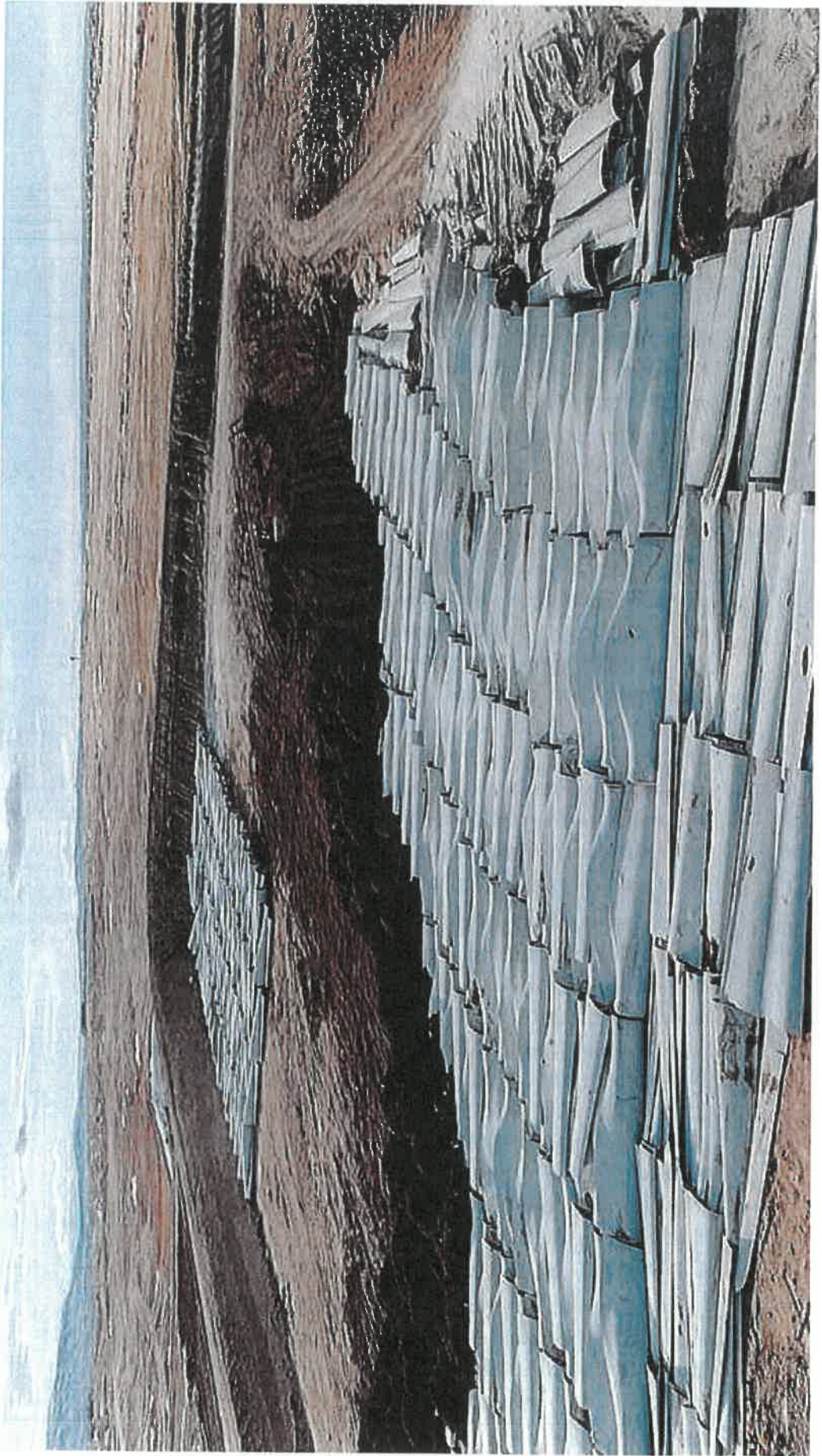
7 lettres d'information distribuées

6 ateliers participatifs et forums d'information

1 visite de parc éolien

www.jarrrie-audouin.projet-eolien.com





Déchets d'éoliennes : le défi du recyclage des pales

Posté par : Christophe Véron 📅 09.06.2020

WindEurope, le Conseil européen de l'industrie chimique (Cefic) et l'Association européenne de l'industrie des composites (EuCIA) viennent de présenter leurs recommandations pour le recyclage des pales d'éoliennes.

Aujourd'hui, de 85 % à 90 % de la masse totale des éoliennes est recyclable. Toutefois, les pales représentent un défi spécifique. Fabriquées à partir de matériaux composites complexes, qui permettent d'avoir des lames plus légères et plus durables, elles nécessitent des processus spécifiques de recyclage.

A l'occasion de la présentation de ces recommandations, le PDG de WindEurope, Giles Dickson, a rappelé que *« la première génération d'éoliennes atteint actuellement la fin de sa durée de vie opérationnelle. Beaucoup d'entre elles seront remplacées par des turbines modernes et plus efficaces. Nous estimons que 14.000 pales d'éoliennes seront mises hors service en Europe d'ici 2023. Le recyclage de ces anciennes pales est pour nous une priorité absolue, car nous sommes attachés aux principes d'une économie circulaire. Notre collaboration avec Cefic et EuCIA est essentielle pour développer les technologies de recyclage et les chaînes de valeur nécessaires ».*

Reste à savoir comment sera financé le recyclage de ces équipements... L'expérience montre en effet que les dépôts de garantie en vue du démantèlement exigé au moment du permis de construire sont encore très loin de couvrir les frais de déconstruction. Ce constat est vrai en Europe bien évidemment, mais également aux Etats-Unis où 8.000 éoliennes devront être démontées tous les ans ces quatre prochaines années, estime Bloomberg NEF. Pour l'heure, aucune solution viable n'est disponible pour assurer le recyclage des pales et tout porte à croire que la solution n'est pas pour demain.

Moralité, pour l'instant, des milliers d'entre elles partent à l'enfouissement 30 pieds sous terre dans l'Iowa, le Wyoming ou le Dakota du Sud. *« Les pales d'éolienne finissent leurs jours là, pour l'éternité »*, confirme Bob Cappadona, directeur des opérations Veolia Environnement en Amérique du Nord.

Projet éolien de La Jarrie-Audouin

Lettre d'information - enquête publique

Septembre 2023

Le mot du chef de projet

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, nous travaillons depuis 2017 au développement d'un projet éolien sur la commune de La Jarrie-Audouin. Ce projet a connu de nombreux rebondissements, et nous sommes heureux de vous le présenter aujourd'hui dans une version réduite à deux éoliennes portées par notre société seule. Ce projet est dénommé "projet éolien de Morgat", comme l'un des lieux-dits de la zone d'implantation.

En 2019, un accord de co-développement avait été signé avec la société Volkswind et un projet de 9 éoliennes avait été déposé en préfecture la même année. Comme vous le savez, le dimensionnement de ce projet ne correspondait à notre volonté initiale. Compte-tenu des accords fonciers dont nous disposons, et des modèles d'éoliennes envisagés à ce moment, nous ne pouvions cependant considérer un petit projet autonome. Grâce aux évolutions technologiques, nous sommes en mesure désormais de proposer un projet intéressant énergétiquement malgré un dimensionnement réduit, grâce à deux éoliennes d'une puissance unitaire supérieure.

Ce projet, qui est soumis à enquête publique du 20 septembre au 25 octobre, nous vous le présentons dans cette nouvelle lettre. Son impact paysager est considérablement réduit, son impact environnemental et acoustique reste maîtrisé. Par ailleurs, nous maintenons bon nombre de mesures d'accompagnement issues de la démarche de concertation menée ensemble afin que ce projet puisse, au delà de ses retombées économiques, s'intégrer le plus pertinemment et utilement sur ce territoire.



Gauthier Bacquet
Chef de projet
RWE Renouvelables France
gauthier.bacquet@rwe.com

Actualité

L'enquête publique aura lieu du 20 septembre au 25 octobre 2023

L'enquête publique est une phase importante d'un projet éolien, elle dure un mois et permet à chacun de donner son avis sur le projet. L'enquête sera conduite par Monsieur Alain Morisset, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif. Il tiendra 6 permanences en mairie de La Jarrie-Audouin (voir détails en dernière page de cette lettre d'information). C'est l'occasion pour vous de consulter l'intégralité du dossier de ce projet en mairie.

Calendrier prévisionnel

Début de l'enquête
publique

Sept.
2023

Oct.
2023

Fin de l'enquête publique

Avis du Commissaire
Enquêteur

Nov.
2023

Janv.
2024

Avis de la CDNPS*

Décision
préfectorale

Mars
2024

2025

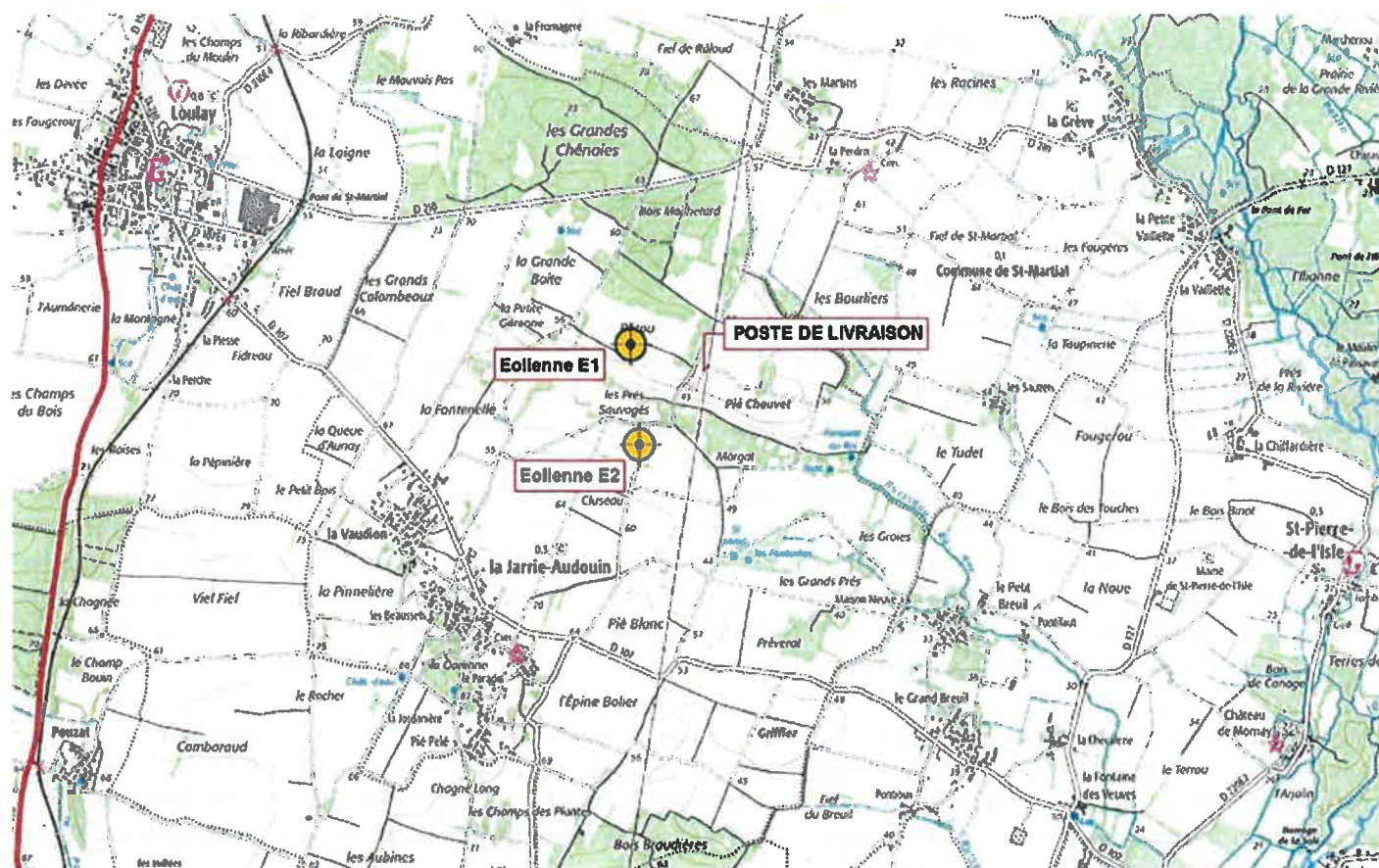
Construction du parc

Mise en
service

2026

*Commission Départementale de la Nature des Sites et des Paysages

Les caractéristiques du projet



Carte de l'implantation du projet éolien de Morgat

Les 2 éoliennes seront implantées à 900 m au minimum des premières habitations.

Les chiffres clés du projet



2

éoliennes

Le projet est composé de 2 éoliennes, d'une hauteur maximale de 200 mètres en bout de pale.



13,2

MW

La puissance totale installée sera de 13,2 MW, soit une puissance unitaire de 6,6 MW par éolienne.



7 574

foyers

Environ 7574 foyers pourront être alimentés par le parc éolien (chauffage électrique compris).
Estimation ADEME

Plus d'information sur le site internet dédié au projet :

www.jarrieaudouin.projet-eolien.com

De solides études pour un projet éolien de moindre impact

L'étude paysagère

Le projet présenté se compose de 2 éoliennes. L'implantation finale permet une respiration à l'échelle du paysage et évite un effet de concentration visuelle. **La réduction de 9 à 2 du nombre d'éoliennes par rapport au précédent projet** doit permettre de mieux prendre en compte les souhaits émis lors de la concertation. Cette nouvelle implantation contribue à réduire le risque collision pour la faune. L'emprise réduite préserve les habitats d'intérêt pour la faune et la flore que sont les haies, les boisements et les cultures messicoles, voisines des cultures céréalières, réservoir de biodiversité.



Saint-Martial : Covisibilité indirecte avec l'église de Saint-Martial



La Jarrie-Audouin : Covisibilité avec l'église de Sainte-Madeleine



La Jarrie-Audouin : Vue depuis la départementale RD210 au nord de la zone de projet

L'étude acoustique

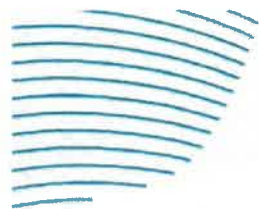
L'étude acoustique a été réalisée par le bureau d'études Sixense Engineering début 2022 sur la base d'enregistrements réalisés en 2018, dans le cadre du projet initial. Cette réutilisation des données acoustiques a été possible puisque les 2 éoliennes du projet actuel seront implantées au même endroit que 2 éoliennes issues du projet initial.

Des sonomètres avaient été installés près des habitations les plus proches de la zone d'implantation du projet. Ces mesures ont permis d'avoir une connaissance du niveau de bruit ambiant en fonction du jour et de la nuit, selon la vitesse et la direction du vent. Des simulations acoustiques ont par la suite été réalisées pour calculer le bruit supplémentaire généré par les éoliennes. Le parc respectera la réglementation en terme de bruit.

Un plan de bridage acoustique, qui consiste à ralentir les éoliennes lors de conditions de vents spécifiques, est prévu afin de s'en assurer. Ce plan de bridage pourra être adapté à la suite des contrôles d'urgence acoustique effectués après mise en service du parc.



Sonomètre d'une étude acoustique



bénéfices pour le territoire

Les bénéfices pour le territoire sont multiples. Comme toute installation, le parc éolien générera des retombées fiscales pour les collectivités. De plus, des mesures de réduction et de compensation, définies dans l'étude d'impact, financent des projets de territoire. Enfin, et surtout, les bénéfices seront environnementaux grâce au caractère d'une énergie exempte d'émissions polluantes. Le détail des retombées fiscales est présenté ci-dessous :

Retombées fiscales annuelles pour 2 éoliennes de 6,6 MW

Commune de La Jarrie-Audouin	24 000 € / an
Communauté de communes Vals de Saintonge	64 000 € / an
Département de la Charente-Maritime	40 000 € / an
Région Nouvelle Aquitaine	10 000 € / an
État	4 000 € / an

Le 7 août 2023 et basée sur les dispositions fiscales de 2022 (source : impots.gouv.fr)

d'accompagnement environnementales et paysagères

Pour que la transition écologique ne passe pas uniquement par de grands projets, mais doit être réalisée aussi à l'échelle locale et individuelle, RWE finance, dans le cadre de ses projets éoliens, des mesures dites "d'accompagnement". Cette démarche volontaire, non obligatoire, qui permet de financer des projets liés au cadre de vie des habitants, au développement économique, culturel, écologique et énergétique local et à la protection de la biodiversité.



Création de haies sur la commune de La Jarrie-Audouin (5 000€)



Création de terrains à vocation écologique (450€/ha/an)



Création d'un parc avec arboretum et aire de jeux (5 000€)

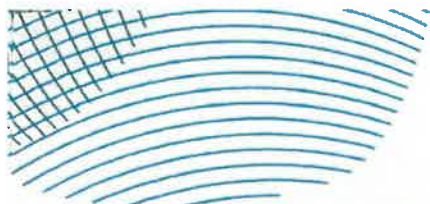


Installation de gîtes favorables aux chauves-souris à distance des deux éoliennes (1 100€)



Mise en place de panneaux d'information sur l'éolien, dans la continuité du parcours de découverte de la biodiversité existant sur la commune (5 000€)





Questions - réponses

Pourquoi un "nouveau projet" éolien à La Jarrie - Audouin ?

Il ne s'agit pas d'un nouveau projet, mais une déclinaison d'un premier lancé en 2017, codéveloppé avec la société Volkswind depuis 2019. Vous le savez, le dimensionnement de ce projet ne correspondait pas à notre volonté initiale. Compte-tenu des accords fonciers dont nous disposons, et des modèles d'éoliennes envisagés à ce moment, nous ne pouvions toutefois pas considérer un petit projet autonome. Grâce aux évolutions technologiques, nous sommes en mesure désormais de proposer un projet intéressant énergétiquement malgré un dimensionnement réduit, grâce à deux éoliennes d'une puissance unitaire supérieure.

Où en est le précédent projet ?

Une décision sera rendue dans les prochains mois par la Cour d'Appel de Bordeaux au sujet du projet éolien présenté initialement. Celui-ci se composait de 7 éoliennes portées par la société Volkswind et 2 éoliennes portées par RWE. Compte-tenu des conclusions de l'étude d'impact, nous estimions que ce projet méritait d'être défendu malgré le refus initial de la Préfecture.

Quelles sont les différences entre les 2 projets ?

Le projet initial portait sur 9 éoliennes de 180 m de hauteur en bout de pale, et d'une puissance totale de 51,3 MW. Nous proposons aujourd'hui 2 éoliennes d'une taille plus importante, 200 mètres, pour une puissance totale de 13,2 MW. La garde au sol (distance entre le bas de la pale et le sol) est augmentée à 45 mètres (contre 30 mètres avant), ce qui permet de limiter les risques pour l'avifaune, et le bridage des éoliennes pour les chauves-souris a été renforcé pour tenir compte de l'arrêté Préfectoral sur le projet initial.

Quelle est la durée de vie d'un parc éolien ?

Les éoliennes peuvent produire de l'électricité renouvelable pendant une trentaine d'année. En pratique, **au delà de 20 ans**, on teste l'état d'usure et le niveau de performance afin de déterminer si il est pertinent de **continuer à entretenir ou de remplacer par une machine de nouvelle génération**. Le démantèlement intégral de l'installation est prévu et à la charge de l'exploitant du parc. La loi fixe des obligations de recyclage très élevées : au minimum 90% de la masse de l'éolienne doit être recyclée ou réutilisée.

L'éolien est-elle une énergie subventionnée ?

Le tarif de rachat de l'électricité éolienne est fixé par appels d'offres, mettant en concurrence les producteurs. Ce mécanisme leur permet de toucher un "complément de rémunération" lorsque les prix de marché de l'électricité passent en dessus d'un certain seuil. Cela contribue à assurer un développement pérenne de la filière éolienne. L'inverse est également vrai. Dans le contexte actuel d'envolée des prix de l'énergie, ce sont les producteurs ENR qui remboursent la différence à l'Etat. Si les prix du marché restent élevés, la filière éolienne aura reverse d'ici la fin 2024, l'équivalent de l'ensemble du soutien public qu'elle a reçu depuis 2003.

Quelle place occupe aujourd'hui l'éolien dans le mix énergétique français ?

La France possède le deuxième gisement européen de vent après la Grande-Bretagne. En 2022, l'énergie éolienne a permis de couvrir en moyenne 8,5 % de la consommation métropolitaine d'électricité avec des pics à plus de 30% lors des coups de vent tempétueux de l'hiver 2023 (source RTE), une couverture en hausse de 0,7 point par rapport à l'année 2021. Avec une capacité installée d'environ 21 GW à fin 2022, la France vise d'atteindre les 24,1 GW en 2023 et 34,7 GW en 2028*.

*Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE), Ministère de la Transition écologique et solidaire

Prochaine étape :

L'enquête publique

Comment se déroule une enquête publique ?

Un commissaire enquêteur indépendant et neutre est désigné par le tribunal administratif pour réaliser l'enquête. Les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier des travaux envisagés et formuler des observations. A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur émet un avis favorable ou défavorable, au vu de l'ensemble des avis exprimés.

Où participe à l'enquête publique ?

L'enquête publique est ouverte à tout le monde. L'information se fait dans un rayon réglementaire de 6km autour du site d'implantation.

Comment participer ?

L'enquête publique se déroulera du 20 septembre au 25 octobre 2023 inclus. Il existe [quatre possibilités](#) pour exprimer votre avis. Il est préférable d'utiliser votre nom. Votre adresse est dématérialisée.



Directement dans les registres, présentés dans la mairie de la commune d'implantation lors de la présence commissaire enquêteur. Il tendra à être matérialisés à la mairie de La Jarrie-Audoubert aux horaires mentionnés ci-dessous :

Mercredi 20 septembre 2023	9h-12h
Lundi 25 septembre 2023	15h-18h
Lundi 2 octobre	15h-18h
Vendredi 6 octobre 2023	15h-18h
Mercredi 11 octobre 2023	9h-12h
Mercredi 25 octobre 2023	14h-17h

Pendant les horaires habituels d'ouverture de la mairie de La Jarrie-Audoubert, le registre est également laissé à disposition pour que chacun puisse y déposer son avis.



Par courrier postal à la mairie éligée, en précisant sur l'enveloppe :
"M. le commissaire enquêteur - Enquête publique Parc Eolien du plateau de La Jarrie-Audoubert"

Mairie de La Jarrie-Audoubert
4 route de Loulay,
17330 La Jarrie-Audoubert



Par courrier électronique à l'adresse ci-dessous.
En précisant dans l'objet du mail : Enquête publique - Observations - Parc Eolien de la Jarrie-Audoubert
projet-eolien-morgat@mail.registre-numerique.fr



Sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse :
<https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-morgat>